

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 JUIN 2012**

Au cours de sa séance du 28 juin 2012 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **autorisé à 10 voix pour, 4 voix contre (FIXARIS, BELLO, CHENEL et SUTTER) et 1 abstention (SCARPELLINI) la signature d'une convention tripartite entre le Conseil Général de la Moselle, l'aménageur du projet « Les Coteaux de la Gentière » et la commune.**

Ce projet concerne la zone 1AU ouverte au Plan Local d'Urbanisme à l'entrée EST du village, entre la RD7 et le haut de la rue de la Gentière. Pour que l'urbanisation de ce secteur puisse être autorisée, le Conseil Général impose la création d'un giratoire à l'emplacement du carrefour existant entre la RD7 et la RD50a. La convention définit les conditions administratives, financières, techniques et de gestion ultérieure de cette future réalisation.

➤ **décidé la consultation du public par la mise à disposition d'une note d'information et l'ouverture d'un registre en mairie dans le cadre des dispositions de Loi portant majoration des droits à construire.**

Cette majoration des droits à construire introduite par la Loi n°2012-376 du 20 mars 2012 s'appliquera automatiquement sur l'ensemble du territoire à hauteur de 30 % à compter du 21 décembre 2012 si la commune n'engage aucune démarche particulière. Le texte prévoit une consultation du public à l'issue de laquelle le Conseil Municipal pourra délibérer et décider de l'application totale ou partielle ou de la non application de cette majoration.

➤ **répondu favorablement à la demande de reprise des voiries et réseaux divers du lotissement « Les Résidences du Coteau ».**

Il s'agit d'une demande des co-lotis (rue des Ecoles et partie haute de la rue du Pré Pierron), propriétaires des biens concernés. Le Conseil Municipal a décidé leur classement dans le domaine public communal dès l'enregistrement de l'acte de mutation au Livre Foncier.

➤ **autorisé la signature de l'acte d'acquisition des terrains d'assiette du terrain de sport projeté rue de Vigneulles.**

Ces terrains d'une contenance totale de 2ha 81a 66ca ont été acquis par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour la commune. Leur coût de rachat par la commune s'élève tous frais compris à 267.235,22 €, payable en six annuités.

➤ **pris acte de la suite donnée à trois déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **modifié le budget primitif 2012 en opérant un transfert de crédits d'un montant de 15.000 € pour permettre l'ouverture de l'opération « Enfouissement des réseaux impasses des Primevères ».**

➤ **attribué une gratification à une stagiaire qui a participé aux travaux de plantations du 21 mai au 14 juin 2012.**

➤ **accordé à 13 voix pour et 2 abstentions (CHILLA et BELLO) une subvention de 215 € à l'école élémentaire « Aux Quatre Vents ».**

Cette somme soulagera le coût d'acquisition d'une nouvelle méthode de lecture destinée aux élèves du cours préparatoire d'un montant de 431,30 €.

.../...

➤ **modifié l'article 3 du règlement d'octroi des subventions aux associations locales.**

Cette modification précise les conditions de mise à disposition gratuite de salles aux associations locales.

➤ **prononcé le transfert d'office dans le domaine public des voies et réseaux divers du lotissement « les Courtes Rayes ».**

Aucune observation du public n'ayant été formulée lors de l'enquête publique ouverte du 11 au 25 juin 2012, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet. Le Conseil Municipal en a pris acte et prononcé le transfert.

➤ **reconduit le concours des maisons fleuries pour 2012.**

Les articles 5 et 6 du règlement ont toutefois été modifiés : il y aura désormais trois catégories et les lauréats de chacune d'elles seront récompensés par un bon d'achat de 75 €. La date de passage du jury est fixée au samedi 07 juillet 2012.

Le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Le Maire,

Arlette MATHIAS

**INFORMATION :**

Un appartement type F2 est à louer à compter du 01 octobre 2012 :

- Résidence Le Calembourg, 35, rue de Metz
- Surface 56 m<sup>2</sup>, 1 séjour, 1 chambre, 1 cave, 2 emplacements de parking,
- Loyer 482 € + charges 8,50 € = 490,50 € mensuels.